

**Richard Mimeau**

Directeur général
Conseil des entreprises de services
environnementaux
rmimeau@cese.ca

L' époque où nous parlions de l'environnement comme d'un frein au développement économique est révolue. Sur toutes les tribunes, les écologistes, les politiciens et les leaders d'opinion se font les porteurs de cette bonne nouvelle et ils ont raison de le faire. Uniquement dans l'industrie de la gestion des matières résiduelles, les emplois ont pratiquement doublé au Québec entre 1991 et 2009. Cependant, ce discours sur l'économie verte occulte trop souvent l'apport important des entreprises privées qui sont pourtant au cœur de cette nouvelle économie, des innovations et de la création d'emplois au service de l'environnement. La dynamique concurrentielle propre à l'industrie privée engendre un besoin constant d'amélioration. Dans le cas des entreprises de services environnementaux, cela permet une constante amélioration des moyens visant à protéger notre environnement. Si nous désirons que le virage se poursuive, il faut commencer par saisir et reconnaître l'intérêt que nous avons comme collectivité à favoriser un environnement attrayant pour la création d'entreprises dans le domaine de l'environnement.

Nous avons finalement franchi l'étape où l'environnement est devenu, dans l'imaginaire collectif et dans les faits, un investissement rentable pour toute la société. Au cœur de ce changement de mentalité, il y a eu des entrepreneurs avec une vision et qui ont prouvé qu'il était possible de faire de l'environnement non plus une dépense nécessaire, mais une source de développement. Si nous voulons poursuivre sur cette lancée, le gouvernement devra s'assurer de préserver la qualité de l'environnement en privilégiant des standards de performance élevés et un contexte d'affaires concurrentiel pour l'industrie québécoise des services environnementaux.

● Les fondements de cette prédisposition à vouloir municipaliser les services environnementaux au Québec sont purement idéologiques et n'ont aucun lien causal avec une protection plus efficace de notre environnement [...]

Il y a actuellement au Québec une forte tendance à municipaliser les services environnementaux. Pourtant, les entreprises en environnement possèdent une grande expertise dans les domaines de la collecte des matières résiduelles, du recyclage, du tri, du traitement des sols, du traitement des matières dangereuses, de la valorisation énergétique, etc. Tous les jours, l'industrie innove dans ces domaines et la concurrence entre les entreprises favorise, évidemment, des prix concurrentiels et une amélioration continue de l'offre de services.

Les fondements de cette prédisposition à vouloir municipaliser les services environnementaux au Québec sont purement

idéologiques et n'ont aucun lien causal avec une protection plus efficace de notre environnement, bien au contraire. En ouvrant la porte à la municipalisation des services environnementaux, le gouvernement favorise la mise en place de conditions s'apparentant à une situation monopolistique, ce qui n'aidera en rien le développement de l'économie verte au Québec. De plus, cette tendance ajoute assurément une pression fiscale supplémentaire pour les municipalités et les contribuables, sans compter que la gestion publique des services environnementaux prive aussi l'État d'importants revenus qui proviendraient des impôts et autres taxes payés par les entreprises privées.

La réglementation est un outil important qui, utilisé habilement, permettra plus rapidement l'atteinte des objectifs environnementaux réclamés par notre société. Il ne fait aucun doute que la réglementation environnementale québécoise a encouragé la croissance et l'émergence de nombreuses entreprises dans le domaine des services environnementaux. En favorisant une réglementation plus ouverte aux initiatives de l'entreprise privée en environnement, le gouvernement permettra aux entrepreneurs de faire ce qu'ils font de mieux, soit créer, entreprendre et innover.

Les politiques les plus positives sont généralement les mesures incitatives axées sur les résultats et non pas sur les moyens. Imposer le moyen peut limiter la capacité d'adaptation d'une entreprise et faire abstraction de sa réalité particulière. Exiger l'atteinte du résultat, c'est parfois obliger l'entreprise à innover. L'outil réglementaire ne doit donc pas constituer un frein pour les entrepreneurs, mais doit s'articuler de manière à être un accélérateur de projets. La ligne est parfois mince entre les deux. Outre la réglementation, la fiscalité est aussi un outil très important à la portée des gouvernements. Si la croissance de l'économie verte est au cœur des préoccupations gouvernementales, des mesures encore plus proactives doivent être mises de l'avant, notamment une révision de la fiscalité. Plusieurs possibilités s'offrent au gouvernement dans ce domaine, que ce soit la mise en place de crédits d'impôt au développement et à la commercialisation de technologies propres ou encore par une réduction des taxes sur la masse salariale afin de réduire le coût du travail et d'encourager la création d'emplois verts.

Finalement, je profite de l'occasion, après cinq mois à la direction du Conseil des entreprises de services environnementaux, pour vous faire part de mes premières impressions sur l'industrie que j'ai la chance de représenter.

J'ai eu l'occasion de rencontrer des entrepreneurs passionnés et j'ai pu constater l'ampleur des moyens qui ont été déployés au cours des dernières années pour le bien de l'environnement. D'ailleurs, cela devrait être mieux reconnu, autant auprès de nos institutions qu'auprès de la population. Les efforts mis de l'avant par le secteur des services environnementaux et le souffle d'innovation qui la caractérise démontrent un incroyable pouvoir d'adaptation. Il est évident que nous sommes au cœur de l'économie québécoise et que notre secteur en est un d'avenir. Je découvre une industrie en constante mutation, toujours à l'affût ou à l'origine de la dernière innovation, une industrie qui recherche constamment à s'améliorer afin de faire du Québec une référence où le développement durable est une réalité quotidienne. L'heure est venue, je crois, pour les porteurs du discours sur l'économie verte d'ouvrir les yeux et de reconnaître qu'il y a au Québec une expertise privée au service de l'environnement qui a permis de concrétiser les principes du développement durable, d'en faire une culture d'entreprise et une vocation. ■